
Présidence : Slovénie**549ème SEANCE PLENIERE DU CONSEIL**

1. Date : Jeudi 7 avril 2005

Ouverture : 10 h 05

Clôture : 13 h 05

2. Président : M. J. Lenarčič

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président a, au nom du Conseil permanent, exprimé ses condoléances au Saint-Siège à l'occasion du décès de Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II, et à Monaco à l'occasion du décès du Prince Rainier III. Le Saint-Siège a rendu hommage à Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II. Le Conseil permanent a ensuite observé une minute de silence.

Le Président a, au nom du Conseil permanent, souhaité la bienvenue à M. Alyaksandr Sychov, nouveau Représentant permanent de la Biélorussie auprès de l'OSCE.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions :

Point 1 de l'ordre du jour : ALLOCUTION DU PRESIDENT DU CENTRE DE COORDINATION DE SERBIE-MONTENEGRO ET DE LA REPUBLIQUE DE SERBIE POUR LE KOSOVO-METOHIIJA, M. NEBOJŠA ČOVIĆ

Président du Centre de coordination de Serbie-Monténégro et de la République de Serbie pour le Kosovo-Metohija (PC.DEL/253/05), Luxembourg-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Bulgarie, la Croatie, la Roumanie et la Turquie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/255/05), Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/265/05), Canada, Fédération de Russie, Albanie, Président

Point 2 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

a) *Situation au Kirghizistan* : Président (CIO.GAL/40/05 OSCE+), Luxembourg-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Bulgarie, la Croatie, la Roumanie et la Turquie, souscrivent à cette déclaration)

(PC.DEL/256/05), Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/272/05), Ukraine (également au nom de la Géorgie) (PC.DEL/254/05 Restr.), Norvège, Canada (PC.DEL/264/05), Kazakhstan (PC.DEL/270/05), Fédération de Russie, Turquie (PC.DEL/263/05), Kirghizistan (PC.DEL/262/05 OSCE+)

- b) *Elections municipales dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, tenues le 27 mars 2005* : Luxembourg-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Bulgarie, la Croatie, la Roumanie et la Turquie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/257/05), Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/266/05), ex-République yougoslave de Macédoine
- c) *Affaires Marinich et Bandazhevsky en Biélorussie* : Luxembourg-Union européenne (des pays candidats, à savoir la Bulgarie, la Croatie et la Roumanie, les pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, à savoir l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Serbie-Monténégro et des pays membres de l'Association européenne de libre-échange, à savoir l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, membres de la zone économique européenne, souscrivent à cette déclaration), Biélorussie
- d) *Peine de mort aux Etats-Unis d'Amérique* : Luxembourg-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Bulgarie, la Croatie, la Roumanie et la Turquie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/258/05), Norvège, Etats-Unis d'Amérique
- e) *Grâce de prisonniers en Azerbaïdjan* : Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/267/05), Azerbaïdjan
- f) *Elections présidentielles aux Etats-Unis d'Amérique, tenues le 2 novembre 2004* : Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/269/05), Biélorussie (PC.DEL/275/05), Fédération de Russie
- g) *Situation dans le Haut-Karabakh et aux alentours* : Arménie (PC.DEL/261/05 OSCE+), Azerbaïdjan

Point 3 de l'ordre du jour : MISSION DE L'OSCE EN SERBIE-MONTENEGRO

Président, chef de la Mission de l'OSCE en Serbie-Monténégro (PC.FR/4/05 OSCE+), Luxembourg-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Bulgarie, la Croatie, la Roumanie et la Turquie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/260/05), Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/268/05), Canada (PC.DEL/271/05), Norvège, Fédération de Russie, Serbie-Monténégro (PC.DEL/273/05)

Point 4 de l'ordre du jour : DECISION SUR LA REVISION DU BUDGET UNIFIE DE L'OSCE DE 2004

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 665 (PC.DEC/665) sur la révision du budget unifié de l'OSCE de 2004 ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 5 de l'ordre du jour : DECISION SUR LES PRINCIPAUX THEMES ET LES MODALITES D'ORGANISATION DE LA TREIZIEME REUNION DU FORUM ECONOMIQUE

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 666 (PC.DEC/666) sur les principaux thèmes et les modalités d'organisation de la treizième Réunion du Forum économique ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 6 de l'ordre du jour : DECISION SUR L'ORDRE DU JOUR, LE CALENDRIER ET AUTRES MODALITES D'ORGANISATION DU SEMINAIRE DE 2005 SUR LA DIMENSION HUMAINE

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 667 (PC.DEC/667) sur l'ordre du jour, le calendrier et autres modalités d'organisation du séminaire de 2005 sur la dimension humaine ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 7 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITES DU PRESIDENT EN EXERCICE

Annonce de la distribution des rapports écrits sur les activités du Président en exercice (CIO.GAL/35/05), CIO.GAL/36/05, CIO.GAL/38/05) : Président

Point 8 de l'ordre du jour : RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

- a) *Visite du Secrétaire général à New York* : Directeur du Bureau du Secrétaire général (SEC.GAL/78/05 Restr.)
- b) *Clôture de l'opération d'observation des frontières en Géorgie* : Directeur du Bureau du Secrétaire général, Géorgie, Président
- c) *Conférence OSCE-Corée devant avoir lieu à Séoul les 25 et 26 avril 2005* : Directeur du Bureau du Secrétaire général
- d) *Réunion régionale des chefs de centre en Asie centrale, tenue à Douchanbé les 17 et 18 mars 2005* : Directeur du Bureau du Secrétaire général
- e) *Activités de l'Unité d'action contre le terrorisme* : Directeur du Bureau du Secrétaire général
- f) *Réouverture du site Web public de l'OSCE* : Directeur du Bureau du Secrétaire général

Point 9 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Election générale au Royaume-Uni, devant avoir lieu le 5 mai 2005 : Royaume-Uni (PC.DEL/259/05)*
- b) *Procédure d'approbation tacite concernant la Décision No 664 du Conseil permanent : Président*

Le Président a fait savoir que la décision sur le Statut du personnel de l'OSCE amendé, qui était soumise à une procédure d'approbation tacite, n'a fait l'objet d'aucune objection (voir la Décision PC.DEC/664, dont le texte est joint en annexe au présent journal).

- c) *Projet extrabudgétaire pour le financement des activités du Groupe de personnes éminentes sur le renforcement de l'efficacité de l'OSCE : Président*

4. Prochaine séance :

Jeudi 14 avril 2005 à 10 heures, Neuer Saal